

ENFANCE & FAMILLES
D'ADOPTION

FORMATIONS
PROFESSIONNELLES

2011

autour de l'adoption



ENFANCE
& FAMILLES
D'ADOPTION

LES FORMATIONS D'EFA



CALENDRIER 2011

MODULE

E1

De l'adoptabilité à l'adoption

→ Lundi 24 janvier 2011 à PARIS

4

MODULE

E2

De l'enfant adoptable à son adoption

Conseil de famille – agrément des familles –
apparentement

→ Du lundi 28 au mercredi 30 mars 2011 à PARIS

6

MODULE

E3

Un enfant, des postulants, une famille, une adoption mutuelle

→ Du mardi 10 au jeudi 12 mai 2011 à PARIS

8

MODULE

E4

L'adoption internationale

Règles communes, particularités et éthique

→ Vendredi 13 mai 2011 à PARIS

10

MODULE

E5

Envisager l'adoption d'enfants à besoins spécifiques

→ Jeudi 22 septembre 2011 à PARIS

12

MODULE

E6

Accompagner les postulants à l'adoption dans l'évolution de leur projet

→ Vendredi 23 septembre 2011 à PARIS

14

Pour chacune de ces formations, vous trouverez les objectifs, les thèmes abordés et les intervenants. La progression et les contenus détaillés sont accessibles sur le site d'EFA : www.adoptionefa.org ou peuvent vous être adressés par courriel ou courrier.

EFA, une **approche personnalisée de vos besoins** de formation

→ Enfance & Familles d'Adoption s'est dotée, pour ses propres besoins, d'une structure de formation. Cette expérience et ce savoir-faire, EFA a souhaité, depuis quelques années, les mettre au service de salariés de collectivités territoriales, de l'État ou d'associations.

Cela s'est traduit au cours des dernières années par la mise en place d'actions très diversifiées, en fonction des demandes et en complément des formations proposées dans ce catalogue :

- ▶ Une aide à la mise en place d'un Conseil de famille à Mayotte et formation de ses membres.
- ▶ Des formations pour l'ensemble du Conseil de famille dans la Nièvre, le Cantal, les Alpes de Haute Provence, la Mayenne, la Vendée et la Réunion.
- ▶ Une formation sur « l'adoption tardive et la mise en place d'un référentiel commun », avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.
- ▶ Une formation à l'écoute pour la Maison de l'Adoption de Lille.
- ▶ Une formation sur la connaissance de l'adoption pour un CMP à Paris.
- ▶ La constitution en Savoie et en Haute-Loire d'un réseau de médecins et de psychologues sur les questions de santé à l'arrivée de l'enfant.
- ▶ Des formations sur le thème « santé et attachement », pour le personnel hospitalier de Mayotte, l'association française de pédiatrie ambulatoire en Charente-Maritime, pour l'APAERK.
- ▶ Une formation sur « l'adoption et les difficultés en milieu scolaire » avec des enseignants de Marne-Ardenne, du Haut-Rhin et de l'Oise ...
- ▶ Des interventions sur l'adoption, les enfants grands et à besoins spécifiques pour le compte de plusieurs partenaires publics et privés...

A titre d'exemple, deux suggestions de formations groupées vous sont proposées :

MODULE

F1

Pupilles de l'État : un statut privilégié
Conseil de famille des pupilles de l'État :
 une responsabilité partagée

16

→ Durée, date, lieu et conditions à déterminer.

MODULE

F2

Les enfants grands
 un apparentement difficile

18

→ Durée, date, lieu et conditions à déterminer.

Contact

221, rue La Fayette - 75010 PARIS • Tél : 01 40 05 57 78 • Fax : 01 40 05 57 79
 E-mail : formation@adoptionefa.org • Internet : www.adoptionefa.org

De l'adoptabilité à l'adoption

COLLOQUE

Ce colloque est un approfondissement du colloque **Évaluer l'adoptabilité : la question du projet de vie de l'enfant** organisé par EFA en janvier 2010. Il sera l'occasion de vous remettre l'ouvrage « Évaluer l'adoptabilité » comprenant les principales interventions du colloque de 2010 complétées de nouvelles contributions.

La loi de 2007 sur la protection de l'enfance prévoit l'examen annuel, par les services sociaux, de la situation de chaque enfant placé. Cet examen systématique devrait être l'occasion de s'interroger sur le statut de l'enfant, sur les mesures prises pour lui et par conséquent sur son avenir.

Étudier l'adoptabilité de l'enfant met en jeu une réflexion globale sur ses mécanismes et ses critères grâce à une approche pluridisciplinaire. Au-delà de la vérification juridique de l'adoptabilité de l'enfant, il importe de s'assurer des capacités psychiques de celui-ci à se détacher pour recréer des liens ainsi que de l'adhésion et des compétences de son entourage et des professionnels.

Dans le même temps, il est nécessaire de savoir repérer et d'accompagner les familles susceptibles d'adopter un enfant à besoins particuliers. Certaines de ces adoptions ne peuvent pas se réaliser ou aboutissent à un échec. Nous aborderons, en dernier lieu, le nécessaire soutien des équipes et l'accompagnement de l'enfant vers un autre projet.

INTERVENANTS

- **Marie-Laure BOUET-SIMON**, psychologue et responsable technique de l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption en Normandie (ORCAN).
- **Sandrine DEKENS**, psychologue clinicienne, coordinatrice du service Enfants en Recherche de Famille.
- **Sarah DROMART**, conseiller socio-éducatif du conseil général du Pas-de-Calais.
- **Martine DUBOC**, psychologue clinicienne, psychothérapeute.
- **Françoise HOT**, membre d'un conseil de famille, formatrice Enfance & Familles d'Adoption.
- **Réjane LEFRANC**, vice-présidente de l'association des Assistantes maternelles et famille d'accueil de Bolbec-Fécamp.
- **Philippe LIEBERT**, psychologue, conseiller technique à l'Ase du Pas-de-Calais.
- **Pascale SALVAGE**, professeur émérite de l'Université de Grenoble (juriste).
- **Catherine SELLENET**, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Nantes.



lundi 24 janvier 2011
au **FIAP** à Paris

MODULE

E1

THÈMES ABORDÉS

- **La création de liens** : pourquoi penser à un projet d'adoption pour un enfant ?
- **Les enjeux juridiques** : vers une adoption plénière ou une adoption simple ?
- **La loi de 2007** : véritable changement pour les professionnels et pour les enfants confiés ?
- **Le bilan d'adoptabilité**, son utilisation, son intérêt, les difficultés rencontrées.
- **Le conseil de famille** : les liens avec le service adoption, le repérage de parents pour un enfant et quel projet lorsque l'adoption n'est pas réalisable ?
- **Les assistants familiaux**, attachement et détachement et contribution aux prises de décision.
- L'apparementement et l'accompagnement des assistants familiaux.
- **L'accompagnement des familles, de l'enfant et de l'équipe** : le passage et le rôle de passeur.
- **L'échec d'adoption** : le soutien de l'équipe et le nouveau projet pour l'enfant.
- Pratique et philosophie de **l'adoption en Angleterre**.

De l'enfant adoptable à son adoption

Conseil de famille – agrément des familles – apparentement

Cette formation de trois jours aborde l'ensemble des questions juridiques et pratiques permettant de réunir les conditions d'une adoption réussie, et met un accent particulier sur le rôle et la responsabilité de parents afin de proposer à chaque enfant la famille qui correspond à ses attentes.

OBJECTIFS

- Appréhender le concept de filiation, de droits de l'enfant et le statut de pupille de l'État.
- Comprendre les missions du Conseil de famille et la nécessaire synergie entre les différents acteurs garants de l'exercice des droits des personnes qui en bénéficient.
- Analyser les finalités de l'agrément dans la démarche d'adoption : comment concilier évaluation des capacités parentales et accompagnement vers l'enfant réel ?
- Définir le rôle de chaque acteur dans la procédure d'agrément afin de permettre à chacun d'assurer pleinement sa fonction et sa responsabilité, y compris après la décision d'octroi ou de refus.
- Reprendre quelques situations professionnelles rencontrées dans le cadre de ce suivi.

INTERVENANTS

- **Danielle HOUSSET** : Présidente d'honneur de la Fédération EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- **Lise-Marie SCHAFFHAUSER** : Juriste et formatrice en droit de la Famille.
- Un président de Conseil de famille.
- **Sophie HERREN** : Avocat à la Cour.
- Un responsable des services de l'Aide sociale à l'enfance d'un Conseil général.

DATE ET LIEU

- Du **lundi 28 au mercredi 30 mars 2011 à PARIS**



THÈMES ABORDÉS

- **l'organisation de la tutelle des pupilles de l'Etat.**
 - le cadre global de l'adoption en France (législation, procédures et intervenants).
 - le cadre juridique et réglementaire :
 - le statut des pupilles de l'Etat,
 - la composition, l'organisation, les missions et les règles de fonctionnement d'un conseil de familles,
 - la complémentarité du tuteur, du conseil de famille et des services de l'Aide sociale à l'enfance.

- **La connaissance des enfants et la préparation de leur avenir.**
 - Leur dossier : que contient-il ? qui le détient ? à qui appartient-il ?
 - Le suivi de la vie quotidienne des pupilles et la préparation à leur autonomie.
 - La construction d'un projet d'avenir et la sortie du statut de pupille.
 - La mise en place d'un projet d'adoption et son suivi.

- **La filiation**
 - l'établissement de la filiation adoptive
 - la filiation et la responsabilité parentale

- **L'évaluation d'un projet parental d'adoption, son agrément et son suivi.**
 - La procédure d'agrément en vue d'adoption :
 - le cadre juridique de l'adoption
 - la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement d'une commission d'agrément.
 - Le projet d'adopter et son évaluation, place et rôle de chacun :
 - l'information initiale et la formation des candidats,
 - l'analyse des demandes et situations particulières,
 - la décision et son suivi (évolution du projet, refus ou retrait d'agrément).

- **Les écrits utiles aux apparentements.**
 - Le suivi d'un enfant pupille de l'Etat.
 - L'évaluation des candidats à l'adoption.

MODULE

E2

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres de Conseils de famille des pupilles de l'État.
- Membres de Commissions d'agrément en vue d'adoption.
- Travailleurs sociaux en charge des pupilles de l'État ou qui accompagnent les parents adoptifs depuis l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption.
- Différents acteurs de l'Aide sociale à l'enfance et de la DDASS.
- Psychologues.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Professionnels du milieu scolaire.

Un enfant, des postulants, une famille

Une adoption mutuelle

Cette formation de trois jours est complémentaire à celle sur les procédures juridiques et administratives. Elle aborde concrètement l'ensemble des questions liées la préparation des enfants adoptables et à l'accompagnement des familles.

OBJECTIFS

- Prendre du recul par rapport aux histoires particulières des enfants adoptables et à leurs difficultés potentielles.
- Comprendre les spécificités des familles adoptives, afin d'optimiser le regard sur leur projet avant l'agrément et de leur donner des repères pertinents sur les besoins des enfants qui arrivent, sur les difficultés éventuelles d'intégration et les moyens d'y faire face.
- Confronter les pratiques professionnelles au vu de ces deux approches : l'information donnée à des postulants, l'agrément du projet d'une famille, l'adoptabilité d'un enfant et la mise en place de l'apparementent.

INTERVENANTS

- **Docteur Blandine HAMON** :
membre de l'équipe
Accompagnement des familles
d'EFA, animatrice de groupes
de parole et d'écoute.
Formatrice en relations
humaines, le docteur Hamon a
publié *Parents par adoption,
des mots pour le quotidien* à
partir de son expérience
d'animation de groupes de
parole.
- **Audyl de COURCELLES** :
assistante de service social et
formatrice de travailleurs
sociaux à l'IRTSA de Talence,
membre de l'équipe
Accompagnement des familles
d'EFA.



MODULE

E3

THÈMES ABORDÉS

- **L'enfant abandonné, une histoire singulière et des difficultés potentielles.**
 - L'abandon, les ruptures et traumatismes et leurs conséquences physiques et psychologiques.
 - Les stratégies d'attachement.
 - Les questions de santé.

- **Les postulants à l'adoption.**
 - De l'agrément à l'arrivée de l'enfant.
 - Les aspects particuliers de l'adoption par des personnes seules.

- **Se rencontrer et faire famille.**
 - La rencontre.
 - Faire famille.
 - La prise en compte du regard de la société.
 - Quelques phases critiques.

- **Échanges autour de cas concrets (tout au long des trois journées).**
 - Sur l'adoptabilité psychologique des enfants.
 - Sur le processus d'apparement et l'accompagnement de la rencontre.
 - Sur le soutien à la parentalité adoptive.

DATE ET LIEU

- **Du mardi 10 au jeudi 12 mai 2011
à PARIS**

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux chargés du suivi de l'adoption.
- Responsables et correspondants d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Personnels de l'Agence française de l'adoption (AFA).
- Personnels des centres de PMI.
- Personnels du milieu scolaire.
- Personnels des consultations d'orientation et de conseil pour l'adoption (COCA).

L'adoption internationale

Règles communes, particularités et éthique

Cette formation aborde les spécificités de l'adoption internationale, tant sur un plan juridique que sur celui des particularités variables d'un pays à l'autre. Elle reprend aussi un certain nombre de questions pratiques et éthiques qui ne manquent pas de se poser régulièrement aux familles engagées dans cette démarche, des données à prendre en compte dans la préparation des postulants, dans la rédaction de la notice accompagnant l'agrément et dans le suivi des familles.

OBJECTIFS

- Approfondir et actualiser les connaissances concernant l'adoption internationale et son évolution prévisible.
- Comprendre les attentes des pays d'origine des enfants par rapport à l'agrément français.
- Comprendre les règles régissant la procédure d'adoption devant un tribunal français et la reconnaissance des décisions rendues à l'étranger.
- Appréhender quelques clés de lecture de la complexité des questions en débat dans ce domaine.

INTERVENANTS

- **Céline BOYARD** : avocate de formation et vice-présidente Adoption internationale d'EFA.
- **Pascale SALVAGE** : professeur émérite de l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II.
- **Marie Hélène THEURKAUFF** : membre de l'équipe fédérale Adoption internationale d'EFA.
- **Nathalie PARENT** : membre de l'équipe fédérale Adoption internationale d'EFA - Afrique.

DATE ET LIEU

- **Vendredi 13 mai 2011**
à PARIS



MODULE

E4

THÈMES ABORDÉS

→ Les cadres de l'adoption internationale.

- La convention de la Haye.
- Les institutions françaises.
 - Qui est qui ?
 - Qui fait quoi ?

→ Les démarches.

- Comment orienter son projet ?
- Que faire après l'arrivée de l'enfant en France ?
 - Rôle de l'ASE et des OAA.
 - Reconnaissance d'une décision étrangère d'adoption ou prononcé d'adoption, plénière ou simple, en France.
 - Démarches en vue de conférer la nationalité française à l'adopté.
 - Droits sociaux.

→ La situation de l'adoption internationale.

- Dans les pays d'accueil :
 - données générales,
 - la situation en France : données chiffrés, l'évolution, les Volontaires pour l'Adoption internationale (VAI), les réformes en cours.
- Autres pays d'accueil (quelques exemples tel l'Italie, la Belgique, le Québec...).
- Dans les pays d'origines :
 - les causes de l'abandon,
 - les démarches différentes.

→ Les outils et l'information.

→ La mise en situation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux accompagnant les parents adoptifs, de l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Personnels et correspondants de l'Agence française de l'adoption.
- Professionnels du milieu scolaire.
- Juristes (magistrats, avocats, notaires, enseignants ...).

Envisager l'adoption d'enfants à besoins spécifiques

Mettre en œuvre ce type d'adoption est possible mais comporte des exigences dans la préparation des enfants, quelques fois très éloignés d'une perspective d'adoption, dans la répartition des rôles des intervenants, dans la recherche et l'accompagnement des familles vers un projet d'accueil de cette nature, dans la rencontre et dans l'intégration de ces enfants dans leur nouvelles familles. Les apparentements réalisés avec le concours des ORCA(N), d'ERF ou de départements spécialisés donnent un éclairage intéressant sur ces exigences et devraient permettre une confrontation et une mutualisation des pratiques et des outils.

OBJECTIFS

- Approfondir la connaissance
 - des enfants adoptables à besoins spécifiques en France ;
 - des familles susceptibles de les adopter ;
 - des étapes de la préparation des enfants, de leurs référents et des parents potentiels (du projet d'adoption à la rencontre)
- Confronter les approches de l'accompagnement des familles adoptives prêtes à les accueillir, l'intégration de l'enfant à l'adolescence et après... ?

INTERVENANTS

- **Karine NIVELAIS** : éducatrice spécialisée, coordinatrice du réseau de correspondants d'Enfants en Recherche de Famille (ERF).
- **Marie-Laure BOUET SIMON** : psychologue et responsable technique de l'ORCAN (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption en Normandie).
- **Cornelia BURCKHARDT** : psychologue et ancienne responsable de l'ORCA (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption) de l'Est, formatrice et intervenant dans des colloques sur l'adoption tardive, auteur d'articles sur ce sujet.



THÈMES ABORDÉS

→ Les enfants à besoins spécifiques.

- Leurs caractéristiques et types de spécificités (handicaps, pathologies, enfants grands, fratries) et leurs besoins.
- Les particularités des enfants grands.
- Le repérage des enfants à besoins spécifiques adoptables en France.
- L'adoptabilité des enfants : le bilan d'adoptabilité et les facteurs de risque.
- l'établissement d'un profil de famille à partir du profil des enfants.

→ Un apparentement difficile et une intégration complexe.

- L'accompagnement des familles vers un projet d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.
- le soutien et l'accompagnement de l'assistante maternelle.
- La recherche et le choix d'une famille potentielle : rôles croisés du service adoption et des conseils de famille.
- Les étapes de l'apparentement ou « du projet d'adoption à la rencontre ».
- La mise en relation et la rencontre.

→ L'accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant

- Valorisation de leurs ressources et de leur créativité.
- Rencontre avec d'autres familles adoptives et travail en réseau.
- Exploration de quelques thématiques :
 - l'intégration familiale et sociale de ces enfants ;
 - leur scolarisation : respect des différences tout en favorisant l'enracinement ;
 - les situations de crise, notamment au moment de l'adolescence.

MODULE

E5

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance.
- Responsables d'un organisme autorisé pour l'adoption (OAA).
- Membre d'un conseil de famille des pupilles de l'État.

DATE ET LIEU

→ **Jeudi 22 septembre 2011
à PARIS**

Accompagner les postulants à l'adoption dans l'évolution de leur projet

OBJECTIFS

- Renforcer les capacités des professionnels, chargés de l'information des familles, de l'agrément et du suivi des projets d'adoption, à permettre aux personnes concernées de parvenir à un projet parental réaliste, intégrant l'évolution des enfants adoptables ;
 - actualiser la connaissance des enfants confiés à l'adoption, notamment à l'étranger ;
 - mieux comprendre leur histoire, les causes de leur abandon et les attentes et besoins qui en découlent ;
 - clarifier la perception des besoins spécifiques liés à l'âge, à la santé ou à d'autres particularités de certains enfants ;
 - analyser les incidences de cette évolution sur la parentalité adoptive.
- Partager les initiatives prises en information, en formation et en accompagnement des familles adoptives en amont et en aval de l'agrément, afin de mutualiser les bonnes pratiques en termes de contenus, de démarches et d'outils dans ces domaines.
- Analyser les difficultés rencontrées et les solutions à explorer dans un travail en réseau.
- Identifier les partenariats utiles, les objectifs et les conditions de leur mise en œuvre.

INTERVENANTS

- Docteur **Odile BAUBIN** : pédiatre et référent médical pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, vice présidente Santé et vie de l'enfant d'Enfance & Familles d'Adoption.
- **Philippe LIEBERT** : psychologue, responsable du service adoption du Conseil général du Pas de Calais.
- **Martine LOMBARD** : formatrice professionnelle, membre de l'équipe fédérale Adoption internationale d'EFA assurant le suivi des pays d'Europe centrale et membre du groupe de travail AFA-EFA sur l'adoption d'un enfant grand.
- **Françoise TOLETTI** : membre de l'équipe fédérale Adoption internationale d'EFA, assurant le suivi des relations avec d'autres pays d'accueil, notamment l'Italie, et présidente d'EFA Savoie.

*Le profil des enfants adoptables en France et à l'étranger évolue et les écarts entre rêve et réalité s'accroît. L'information des candidats à l'adoption, en amont de l'agrément, n'en que plus importante. D'autres pays d'accueil l'accompagnent d'une formation obligatoire. Cette journée de formation se veut avant tout **un lieu d'échange, d'approfondissement et de mutualisation des réalisations et des projets d'information, de formation et d'accompagnement visant la construction de projets réalistes** répondant aux attentes et aux besoins particuliers de chaque enfant, notamment lorsqu'ils sont spécifiques (enfants de plus de 6 ans, en fratrie, atteint d'un handicap ou d'une maladie).*



MODULE

E6

THÈMES ABORDÉS

- Evolution de l'adoption internationale et des attentes des pays d'origine : qui sont les enfants adoptables ? quels sont leurs besoins ?
- Identification et analyse critique des idées reçues et des a-priori à propos de l'abandon et de l'adoption.
- Les enfants adoptables à besoins spécifiques : les enfants grands.
 - les fratries
 - les handicaps et troubles physiques et psychiques.
- Evolution de la parentalité adoptive :
 - un parcours de plus en plus long avec la gestion de l'attente et une arrivée tardive de l'enfant attendu ;
 - une capacité d'adaptation et d'ouverture de plus en plus grande et indispensable ;
 - la nécessité croissante de bien mesurer ses limites.
- Panorama des initiatives en matière d'information, de formation et d'accompagnement prises au sein du groupe, dans quelques départements et dans d'autres pays d'accueil :
 - les résultats et les limites ;
 - les difficultés rencontrées ;
 - les projets et perspectives.
- Les partenariats mis en place ou à développer.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance chargés du suivi de l'adoption.
- Correspondant et personnel de l'AFA.
- Responsables et correspondants d'organismes autorisés pour l'adoption.

DATE ET LIEU

→ **Vendredi 23 septembre 2011
à PARIS**

Pupille de l'État : un statut privilégié

Conseil de famille des pupilles de l'État : une responsabilité partagée

OBJECTIFS

- Reprendre la législation en vigueur et la rapprocher des pratiques propres au(x) Conseil(s) de famille représenté(s).
- Identifier ce qui permet aux personnes d'agir en toute légalité et d'être responsables ensemble pour garantir à chaque pupille la protection privilégiée que lui offre son statut.

FORMATEURS

La composition **de l'équipe de formateurs dépendra du programme retenu** :

- **Danielle HOUSSET** : Présidente d'honneur de la Fédération EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- **Lise-Marie SCHAFFHAUSER** : Juriste et formateur en droit de la Famille.
- Un responsable DDCS et/ou un président de Conseil de famille.



MODULE

F1

THÈMES ABORDÉS

Les contenus seront déterminés en fonction des besoins à partir des grands thèmes suivants :

- Avoir droit à une famille : devenir pupille de l'État.
- L'organisation et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de l'État.
- L'enfant au cœur du dispositif.
- L'obligation de faire un projet d'adoption.
- De la connaissance des besoins de l'enfant à la recherche de parents.
- Le placement en vue d'adoption.
- La sortie du statut de pupille.

DURÉE

Elle dépendra du programme souhaité et sera **de une à deux journées**.

PUBLIC CONCERNÉ

Il se composera, selon le souhait du demandeur :

- de tous les **membres d'un** ou de **plusieurs conseils de famille** d'un département.
- des **travailleurs sociaux en charge de mineurs**, pupilles de l'État ou non.

Peuvent être associés :

- des **membres de commissions d'agrément**.
- des **juristes**, des **psychologues**, des professionnels d'autres milieux (scolaire...).

Les enfants grands : un apparentement difficile

OBJECTIFS

- Comment repérer les signes de l'adoptabilité (ou de la non adoptabilité) d'un enfant à l'aide de critères objectifs ?
- Comment permettre à un enfant de s'autoriser à « changer » de famille ou de lieu d'accueil ?
- Comment aider un enfant à comprendre son histoire pour lui permettre de s'en détacher afin de s'attacher à une famille ?
- Comment préparer les parents adoptifs à l'adoption tardive ?

FORMATEURS

- **Aubeline VINAY** : Maître de Conférences en Psychologie Clinique et Psychopathologie et rattachée au laboratoire de Psychopathologie et de Psychologie Médicale (LPPM) de l'Université de Bourgogne à Dijon.
- **Marie-Laure BOUET SIMON** : psychologue et responsable technique de l'ORCAN (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption en Normandie).

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux et psychologues du service des adoptions.
- Responsables de centres de placement familial.
- Cadres territoriaux de l'ASE.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).



MODULE

F2

THÈMES ABORDÉS

Cette formation d'une ou de deux journées, s'adresse à l'ensemble d'un service social ou de la réunion de plusieurs départements. Elle permet à tous de mieux travailler ensemble, grâce à une thématique forte autour de l'enfant difficilement adoptable. Le déroulé ci-dessous n'est qu'indicatif et est modulable en fonction de la situation et des demandes de votre service.

→ *Une demi-journée de rappels théoriques entrecoupés par les questions des participants.*

- Recueillir, accueillir un enfant grand.
- Préparer un enfant à changer de statut.
- Accompagner le placement adoptif.

→ *Une demi-journée autour d'une étude de cas.*

Présentation de la situation d'un enfant et élaboration collective d'une stratégie possible d'apparentement avec déclinaison de chacune des étapes nécessaires,

- **L'enfant placé** : l'enfant sous tutelle d'État ou sous délégation parentale. Intérêts et limites aux changements de situation,
- **L'enfant adolescent adopté** : une construction identitaire difficile (sentiment de double appartenance, double loyauté), réveil des blessures du passé et quête des origines.

→ *Une journée consacrée à l'optimisation du travail d'équipe nécessaire pour réussir l'apparentement d'un enfant grand et au repérage des risques face à de tels apparentements.*

- Supervision autour d'une situation, apportée par les participants, d'un enfant ayant subi un échec d'apparentement ou d'adoption.
- Travail sur **l'articulation des différents services du département** : rôle de chacun en fonction des moments de la vie de l'enfant.



QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en **1953** en association Loi 1901,
la Fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA)
réunit aujourd'hui près de **10 000 familles**
et **adoptés majeurs** au sein
de **93 associations** départementales.
Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

NOS CONVICTIONS

Le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant. Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à grandir et à s'épanouir dans une famille qui devient la sienne pour la vie.

L'adoption, plénière ou simple, crée une vraie filiation légale et affective. Cependant, d'autres solutions familiales comme le parrainage ou l'accueil temporaire seront des réponses plus adaptées à certaines situations de délaissement, lorsque l'adoption s'avère impossible.



www.adoptioneafa.org